

Le lycée de A àZ

A

Absence Élève

Pour toute absence, la famille doit aviser immédiatement le service vie scolaire par téléphone et confirmer aussitôt par lettre. Un certificat médical sera obligatoirement fourni pour toute absence consécutive à une maladie contagieuse. Dès son retour, l'élève doit se présenter au bureau de la vie scolaire pour fournir ses justificatifs d'absences (cf Règlement Intérieur).

Absence Professeur

L'information est saisie sur pronote.

Consultez les panneaux d'affichage près des bureaux des Conseillers Principaux d'Éducation (C.P.E.) ou informez-vous auprès des Assistants d'éducation.

Pôle grand nord bâtiment C

Vie Scolaire Seconde et Terminales Générales sauf 707,708,711,712

- Tél : 02 47 48 78 14

Pôle nord bâtiment C

Vie Scolaire Première Terminale STL

- Tél : 02 47 48 78 08

Pôle sud bâtiment G

Vie Scolaire Première et Terminale STMG, Terminales générales 707,708,711,712 et BTS

- Tél : 02 47 48 78 49

Pôle grand Sud bâtiment I

Vie Scolaire Première Terminale STI2D et BTS

- Tél : 02 47 48 78 97

Accident

Vous devez toujours passer par l'infirmerie. Pour la déclaration voire le bureau d'accueil *F.108* 1^{er} étage.

Accueil

Il se fait dans un premier temps, 1^{er} étage du bâtiment F. bureau F.108.

Adresse

Signaler immédiatement tout changement au bureau d'accueil *F.108*.

Affichage

Lire toutes les communications affichées, sous les préaux de l'externat et devant les pôles au bâtiment C, G et I.

Agents

Dans les lycées, le terme Agent désigne les personnels non enseignants chargés de l'entretien de l'établissement et du fonctionnement des services : techniciens de maintenance (plombiers, peintres, jardiniers etc.), personnel de cuisine (chef de cuisine, boucher etc.), personnel d'entretien des locaux.

Ces personnels exercent leur activité au profit des élèves. Leur travail est indispensable à la bonne marche de l'établissement : respectez-le !

Alcool

« L'introduction, la détention ou la consommation de boissons alcoolisées... est passible de sanctions... » (cf Règlement Intérieur).

Alerte incendie

Signalée par un avertisseur

Ne pas s'affoler.

Se conformer aux consignes de sécurité indiquées à l'entrée de chaque salle de cours.

Suivre les instructions du professeur.

Argent

Ne pas apporter de sommes importantes au lycée et dans les internats.

Assemblée Générale des Délégués des Élèves

Constituée de tous les délégués de classe et d'internat elle est réunie dans l'idéal une fois par trimestre par le Chef d'établissement pour donner son avis et faire des suggestions sur la vie du lycée. Elle élit les représentants d'élèves au Conseil d'Administration.

Assistants d'éducation

Ils sont chargés d'encadrer les élèves, à l'internat et l'externat aux côtés des CPE. Ils peuvent apporter ponctuellement de l'aide au travail scolaire.

Associations de Parents d'Élèves

Il en existe deux :

- L'A.P.I.C. Association Parents Indépendants.
- La F.C.P.E. Fédération des Conseils de Parents d'Élèves.

B

Bourses

S'adresser au bâtiment F 1^{er} étage bureau F.108.

BTS

Gérés aux Pôles vie scolaire sud bât. G et Grand sud bât. I

C

Carnet de correspondance

C'est un outil de liaison indispensable avec la famille, que les élèves doivent toujours avoir avec eux.

Les retards, les absences, les exclusions, les passages à l'infirmerie ainsi que les dispenses d'E.P.S. y sont consignés.

Carte de lycéen / ou d'étudiant

Distribuée en début d'année, elle permet d'obtenir des réductions (cinéma, musée...)

Carte magnétique

La carte magnétique pour accéder au restaurant scolaire est distribuée aux élèves concernés.

- la carte d'accès aux parkings pour ceux qui disposent d'un moyen personnel de locomotion est à retirer à l'intendance.
- la carte d'accès aux ascenseurs en cas de handicap est à retirer à la loge après validation par le service de l'infirmerie.

D

D.D.F.P.T. Directeur Délégué à la Formation Professionnelle et Technologique

Professeur chargé de la coordination des enseignants dans un secteur spécialisé : au lycée il y en a un pour le secteur industriel et un pour le secteur des laboratoires.

Celui du secteur industriel est épaulé par un assistant.

Délégués de classe

Deux élèves élus pour chaque classe en début d'année. Les délégués sont les porte-parole de la classe auprès des professeurs et de l'administration. L'internat a également ses délégués. En amont du conseil de classe ils recueillent les observations de leurs camarades et en aval de celui-ci, leur font un compte rendu.

Drogue

« L'introduction, la détention ou la consommation... de produits interdits par la loi... (cannabis - autres produits psychoactifs ...) est passible de sanctions pouvant aller jusqu'à une exclusion, sans présumer d'éventuelles poursuites judiciaires » (cf. Règlement Intérieur).

E

ENT

Espace Numérique de Travail

Outil de travail et de communication pour les membres de la communauté éducative.

Pour ceux qui rencontrent des difficultés d'accès, s'adresser à la vie scolaire.

E.P.S.

Éducation Physique et Sportive elle fait partie des enseignements obligatoires et se déroule dans les gymnases ou sur les stades.

Les inaptitudes sont exceptionnelles et très réglementées : prendre connaissance de la note spécifique élaborée par les professeurs d'EPS et le règlement intérieur.

F

Fonds sociaux

Le FSL (Fonds Social Lycéen), le FSC (Fonds Social Cantine) et le fonds social spécifique BTS permettent de financer certains frais liés à la scolarité. Les familles rencontrant des difficultés financières peuvent les solliciter (dossier à constituer auprès de l'assistante sociale). L'aide est accordée ponctuellement en fonction des ressources des familles.

Formation de délégués

Elle a pour but d'amener les délégués à exercer pleinement leur rôle de représentant des élèves notamment au sein des différentes instances. Elle leur permet de devenir des partenaires à part entière de la communauté éducative.

Cahier de texte numérique

Il permet de vérifier le travail à effectuer fourni par les enseignants, voire de récupérer les cours suite à absence pour raison majeure. Le cahier de texte numérique est accessible à partir de l'ENT (voir définition)

G

Garage à vélos et motos

« Le stationnement des véhicules à 2 roues est toléré dans l'enceinte de l'établissement dans un endroit réservé à cet effet. Ils doivent être conduits à la main, dès leur rentrée dans l'établissement » (cf Règlement Intérieur). Le parking est accessible par l'entrée 5 derrière le CDI.

Il est rappelé (cf Règlement Intérieur) que l'administration n'assure pas la garde des bicyclettes, vélomoteurs ou voitures autorisés à stationner. L'accès à ces parkings se fait avec une carte magnétique.

GRETA

(Groupement d'Établissements)

Ce sigle correspond à une activité particulière du lycée Grandmont qui consiste à proposer à des adultes engagés dans la vie professionnelle ou à des jeunes sans emploi, des formations complémentaires relevant de ce que l'on appelle communément « la Formation Continue ». Le Greta Indre et Loire regroupe près de 50 établissements du département.

H

Horaires

Les cours sont dispensés de 8h05 à 17h55. Les horaires sont précisés dans le règlement intérieur (voir carnet de correspondance).

I

Infirmierie

Elle est située au bâtiment A et fonctionne pour l'externat et les internats.

Tél - 02 47 48 78 18 Tél - 02 47 48 78 65

Intendance

Les services de l'Intendance, situés au 2^{ème} étage du bâtiment F assurent la charge des problèmes financiers et de gestion.

Tél - 02 47 48 78 80.

Internat

Il regroupe environ 550 élèves et comporte :

- Un internat féminin Tél - 02 47 48 78 16
- Un internat masculin - Tél - 02 47 48 78 15

Les internats féminin et masculin hébergent les élèves du lycée Grandmont et également les élèves des L.P. Laloux, Becquerel, d'Arsonval, lycée Jean Monnet, Balzac, Paul Louis Courier et collège Pierre Corneille.

Les internats ont leur propre Règlement Intérieur. Dans la journée ils sont fermés.

J

Journaux

On peut les lire au CDI et dans les internats.

« Les échos de Grandmont », journal du lycée est vendu dans les pôles vie scolaire.

L

Loge

Accueil, à l'entrée principale du lycée.

Par souci de sécurité, tous les élèves et étudiant(e)s doivent présenter leur carte et/ou carnet de correspondance.

M

Maison des Lycéens (MDL)

Lieu de rencontre et d'activités, c'est une association gérée et animée par les élèves de l'Établissement où fonctionnent :

- des clubs, ateliers : échecs, jeux de stratégies, le journal « les Echos de Grandmont » etc... et possibilité d'en créer.
- différents services comme la cafétéria.
- Des journées à thèmes carnaval, concert, bal.

Prendre toutes les informations auprès des responsables (liste à votre disposition) aux bureaux Vie Scolaire.

Masque

Port obligatoire. Se référer au protocole en vigueur.

Médicaments

Aucun élève ne doit détenir de produits pharmaceutiques. En cas de nécessité, ils doivent être déposés à l'infirmerie avec un certificat médical (cf. Règlement Intérieur).

N

Notes

Les parents reçoivent un bulletin à l'issue de chaque conseil de classe. Ils peuvent aussi les consulter sur pronote.

O

Objets trouvés

Ils doivent être remis aux bureaux de la vie scolaire.

Orientation

Les psychologues de l'Éducation Nationale peuvent être consultés au lycée salle C2b

(S'inscrire auprès du Pôle seconde) ou au centre d'orientation et d'information de Joué-lès-Tours Tél. 02 38 83 49 41

P

Photocopies

Vous pouvez acheter et recharger un compte pour faire des photocopies au CDI et au pôle vie scolaire du bâtiment G (si approvisionnement).

Pôles

Ils correspondent à quatre bureaux Vie Scolaire qui assurent le suivi des élèves (absences, discipline, aide individualisée, activités non scolaires).

Professeur Principal

Il est l'intermédiaire entre l'élève, le lycée et les parents en Seconde, Première et Terminale.
Ne pas hésiter à lui demander conseil pour toutes questions relatives à la scolarité.

Projet d'établissement

Il définit des objectifs et des programmes d'action en assurant la cohérence des différentes activités. Au lycée, il est bâti autour de 2 axes :

- l'ouverture culturelle et technologique
- l'éducation à l'orientation, à l'autonomie à l'information et à la citoyenneté.

Pronote

Notes, appréciations des bulletins et absences peuvent être consultées sur ce logiciel. Les familles et élèves peuvent y accéder via l'ENT.

Un identifiant personnel est attribué à chaque famille en début de scolarité. Bien conserver les identifiants et codes confidentiels tout au long de l'année.

Proviseur

Responsable du fonctionnement de l'établissement dans tous les domaines (administratif, pédagogique, matériel), il fixe la politique générale en Conseil d'Administration et veille avec ses collaborateurs (Proviseurs adjoints, Intendant, Conseillers Principaux d'Éducation et Chefs de travaux) à la mise en œuvre quotidienne de cette politique.

Proviseurs adjoints

Adjoints au chef d'établissement, ils sont plus précisément responsables d'un niveau de classe.

R

Règlement Intérieur

Il fixe les règles de fonctionnement de l'établissement. Il doit être attentivement lu et signé dans le carnet de correspondance.

Ressources pédagogiques

Elles sont financées par la Région et seront sous forme de manuels numériques ou de manuels papier.

Restaurant scolaire

Il fonctionne en libre-service.

Il accueille les élèves de trois établissements. Il fonctionne sur la base de deux forfaits : 4 jours sans le mercredi ou 5 jours. Le service est ouvert aux professeurs et agents. Des cartes magnétiques sont délivrées en début d'année et en permettent l'accès. En cas d'oubli ou de perte de cette carte, s'adresser au bureau de la demi-pension. Il est impératif de respecter les horaires de passage.

Réunion parents professeurs Des classes de Seconde :

La 1^{ère}, en Septembre, avec l'équipe administrative, éducative et médico-sociale pour présenter la classe de Seconde (exigences-enjeux)

La 2^{ème}, fin décembre, pour faire le point sur les résultats scolaires et le comportement de l'élève.

La 3^{ème}, pour renseigner les parents sur l'orientation après la Seconde.

Des classes de 1ère :

En septembre, avec l'équipe administrative, éducative et médico-sociale pour présenter la classe de 1ère (exigences-enjeux).

Roulettes

Skate board, rollers, patins, trottinette: leur usage est interdit dans l'enceinte de l'établissement.

S

Sécurité

Les règles de sécurité sont à respecter scrupuleusement. Des règlements spécifiques ont été établis pour les ateliers et les internats.

Rappels :

Ne jamais fumer dans l'établissement.

Avoir une tenue vestimentaire aux ateliers et laboratoires conforme au règlement.

Lire attentivement les consignes à observer en cas d'incendie et/ou d'intrusion.

En raison du plan Vigipirate toute personne entrant dans le lycée doit présenter une pièce d'identité.

Semaines

L'alternance semaine A et B permet l'organisation des cours par quinzaine. Le calendrier est inséré dans le carnet de correspondance.

Service social en faveur des élèves

Apporte aide et soutien, il est à disposition de tous les élèves et de leur famille pour toutes difficultés personnelles, familiales et matérielles... N'hésitez pas à le contacter au bureau situé au bât. C rez-de-chaussée, prenez rendez-vous auprès du pôle seconde.

Site du lycée

www.grandmont.fr

Vous y trouverez toutes les informations générales

S.T.S

Section de Techniciens Supérieurs : les étudiants y préparent un Brevet de Technicien Supérieur en deux ans après le baccalauréat.

T

Tabac

«La nocivité du tabac est médicalement reconnue, aussi bien pour le fumeur que pour son entourage »

L'établissement est NON FUMEUR.

Téléphone

L'utilisation d'appareil individuel multimédia (du type baladeur, téléphone portable, etc...) est interdite dans toutes les salles de cours, dans le réfectoire. Il est demandé une utilisation en mode silencieux dans les autres locaux.

U

U.N.S.S.

Union Nationale du Sport Scolaire ;

C'est l'association qui sert de cadre réglementaire à la pratique du sport scolaire autre que les cours d'Éducation Physique ; compétitions officielles inter-établissements, compétitions internes organisées dans le cadre des établissements.

Pour y participer, les élèves doivent s'inscrire à l'Association Sportive de l'établissement.

V

Vapotage

Le vapotage est interdit.